



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2026-005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM., Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absents : Raymond BORIO et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

RENOUVELLEMENT DE L'EQUIPEMENT DE L'AIRE DE JEUX DE L'ECOLE COMMUNALE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a créé une aire de jeux pour les enfants au lieu-dit « le pré des enfants » à proximité de la Roche Aiguille en 2001. Cette aire de jeux a été agrandie et équipée de jeux supplémentaires en 2011.

Il rappelle qu'une aire de jeux a été installée dans la cour de l'école en 2007 et qu'une aire de jeux a été réalisée aux abords de la salle Maurice Michel en 2020.

Ces aires de jeux sont très utilisées par les enfants.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-069 du 08 octobre 2024 le Conseil Municipal a décidé de missionner la SARL APY Quali-Cité Méditerranée pour le contrôle et l'entretien des équipements des aires de jeux de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aire de jeux de la cour de l'école est vétuste et propose de renouveler l'équipement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la SARL APY Quali-Cité Méditerranée d'un montant de 12 698.63 € HT soit 15 238.36 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de la SARL APY Quali-Cité Méditerranée pour le renouvellement de l'équipement de l'aire de jeux de la cour de l'école communale,

DECIDE de missionner la SARL APY Quali-Cité Méditerranée pour un montant de 12 698.63 € HT soit 15 238.36 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la proposition de la SARL APY Quali-Cité Méditerranée,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour l'exercice 2026,

HABILITE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

